

Espace Culturel du Château des Rochers

de 8h00 à 8h00 le lendemain matin sauf impératif de nettoyage lors de deux locations consécutives

SALLE PRINCIPALE - Repas : 400 à 500 personnes maximum - Spectacle : 670 personnes maximum»

		La semaine			Le week-end et Férié			Option cuisine pour 1 jour
		1 jour	1 jour supplémentaire	accès la veille 2h	1 jour	1 jour supplémentaire	accès la veille 2h	
Nogentais et associations Nogentaises	Entrées gratuites	707 €	530 €	38 €	1 406 €	703 €	59 €	
	Entrées payantes	937 €	708 €		1 876 €	938 €		
Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	Entrées gratuites	957 €	718 €	63 €	1 926 €	963 €	102 €	
	Entrées payantes	1 331 €	998 €		2 627 €	1 313 €		
Particuliers extérieurs à la commune et extérieurs à l'ACSO	Entrées gratuites	1 592 €	796 €	108 €	2 388 €	1 194 €	170 €	
	Entrées payantes	1 910 €	955 €		2 865 €	1 432 €		
Entreprises privées (comités d'entreprise, et sociétés événementielles) et hors département	Entrées gratuites	2 388 €	1 194 €	154 €	3 184 €	1 592 €	232 €	
	Entrées payantes	3 662 €	1 831 €		3 979 €	1 989 €		
Dépôt de garantie dommage divers : 600 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 300 €								

240 €
(Accès au deux
cuisines)
et
60 € par journée
supplémentaire

Les tarifs des techniciens «son et éclairage» (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 35 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).

Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 20 €/heure/agent technique** présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent** présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 30 jours avant l'occupation de la salle.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.